

Barre d'effarouchement	8 000 €
Sécateur	7 700 €
Broyeur d'accotement	7 000 €
Broyeur à buchettes	20 000 €
Déchiqueteuse à grappin	75 000 €
Fendeuse	15 000 €
Matériel de fauche sous clôtures	8 000 €
Nacelle	20 000 €
Scie circulaire forestière	15 000 €
Gestion des Intrants de fertilisation	
Matériel innovant ou permettant des apports organiques pertinents et précis (Utilisation d'un DPAE OBLIGATOIRE) en substitution d'engrais minéraux, dont :	
Composteuse /retourneur d'andains	38 000 €
Enfouisseur à disques ou injecteur de prairie (DPA OBLIGATOIRE)	20 000 €
Rampe à pendillards ou rampe à patins (DPA OBLIGATOIRE)	20 000 €
Système d'épandage sans tonne et équipement	60 000 €
Table d'épandage grande largeur épandage possible >12m (DPA OBLIGATOIRE)	20 000 €
Substitution des intrants phytosanitaires par le désherbage mécanique	
Matériel innovant ou permettant des itinéraires techniques sans produits phytosanitaires dont :	
Bineuse et options, bineuse buteuse, désherbineuse	10 000 €
Bineuse avec système de guidage incorporé	20 000 €
Bineuse autoguidée in row cultures légumières ou maraîchage	35 000 €
Broyeur de fanes de pommes de terre	7 000 €
Broyeur de fanes de Pommes de terre grande largeur (2 billons)	35 000 €
Ecimeuse	8 000 €
Dédrageonneuse	16 000 €
Herse étrille	10 000 €
Houe rotative, Roto-étrilleuse	13 000 €
Gestion de l'herbe et valorisation des systèmes herbagers	
Matériel permettant l'évolution vers des MAEC système SPE ruminants dont :	
Andaineur < 5 m	7 000 €
Andaineur > 5 m	14 000 €
Arracheuse, chargeuse, distributrice de betteraves	35 000 €
Andaineur à Tapis	30 000 €
Désileuse automotrice (1^{er} investissement)	50 000 €
Désileuse automotrice (renouvellement)	25 000 €
Enrubanneuse en continu	40 000 €
Enrubanneuse monoballe	15 000 €
Faneuse	10 000 €
Faucheuse < 5m	8 000 €
Faucheuse > 5m	12 000 €
Faucheuse auto chargeuse	30 000 €
Faucheuse conditionneuse < 5m de largeur de travail	20 000 €
Faucheuse conditionneuse > 5m de largeur de travail	30 000 €
Outil pour la régénération des prairies	14 000 €
Pick up à herbe, luzerne, trèfle, ... pour ensileuse	14 000 €
Presse enrubanneuse	50 000 €
Remorque Autochargeuse	70 000 €
Agriculture de précision et de conservation des sols	
Matériel innovant permettant l'allongement des rotations, protégeant les sols et en limitant l'érosion, matériel de précision limitant l'usage d'intrants dont :	
Matériel embarqué de géolocalisation permettant la répétabilité des passages et la limitation des intrants	10 000 €
Equipements de gestion des pollutions ponctuelles : poste de lavage, pate forme de remplissage, système de traitement des effluents, sécurisation local de stockage, terrassement, matériaux, matériels, équipements	12 000 €
Rouleau à lames (pour destruction des couverts végétaux) de type rouleau « faca »	8 000 €
Semoir d'enherbement inter-rang semoir sous culture sans travail du sol pour enherbement ou couverts végétaux	7 000 €
Semoir à disques spécifique exclusivement pour semis direct sous couvert sans travail du sol (strip till, sur-semis, semis direct derrière moissonneuse)	30 000 €
Système d'ajustement de la pression des pneumatiques ou effaceur de traces de roues	8 000 €
Système de Débit Proportionnel à l'Avancement	4 000 €

Matériels de production maraîchère et arboricole	
Matériel innovant ou spécifique de production et de désherbage dont :	
Matériel d'éclaircissement mécanique	7 000 €
Matériel de désherbage inter-rang	8 000 €
Barbuteuse (pour réalisation mini barrages entre es rangs de cultures dans les cultures légumières butteées)	7 000 €
Récupérateur de menue-paille avec caisson	45 000 €
Robot de désherbage mécanique multi-rangs *	50 000 € *

* Montant maximum applicable, peut être revu à la baisse en fonction du modèle et du nombre de rangs

Informations

- ↪ Taux de subvention unique de 40%.
- ↪ **Matériel neuf uniquement.**
- ↪ **Un devis par type de matériel précisant la marque et le modèle souhaité.**
- ↪ Dépense minimale 6 000 € HT, maximale 100 000 € HT.
- ↪ Le dépôt d'un dossier de demande de subvention n'engage pas le financeur à accorder la subvention.
- ↪ Les investissements ne doivent pas être engagés (paiement acompte, achat, signature bon de commande ou devis...) avant d'avoir obtenu de la Région Bretagne **un accusé de réception** d'un dossier de demande complet.

**LE DEPOT DES DOSSIERS EST ENTIEREMENT DEMATERIALISE
PAS DE DOSSIER PAPIER**

Documents à joindre à la demande :

- Statuts
- Devis estimatif détaillé
- Relevé d'identité bancaire IBAN
- K-Bis à jour
- Liste matériel détenu en Cuma précisant l'année d'achat
- Liste des adhérents
 - Préciser les adhérents en Bio / MAEC système / Ferme Dephy / 30 000 Ecophyto / GIEE / AEP*
- Attestation par l'organisme certificateur ou attestation contractualisation production sous SIQO hors AB pour productions sous signe de qualité



FÉDÉRATION DES CUMA BRETAGNE ILLE ARMOR

↪ **Siège social :** Maison de l'agriculture - Avenue du Chalutier sans Pitié - CS 20550 - 22195 Plérin Cedex
 ↪ **Site d'Ille-et-Vilaine :** ZAC Atalante-Champeaux - Rond Point Maurice Le Lannou - CS 14226 - 35042 Rennes Cedex
Tél : 02 96 79 22 77 - **Fax :** 02 96 79 22 70 - **Courriel :** illearmor@cuma.fr - **Site web :** www.bretagne-ille-armor.cuma.fr